

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation
Le 11 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **DIX HUIT DECEMBRE**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **22**
. votants : **25**

Présents : Mesdames CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Martine BIGNARDI procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
Madame Corinne CORVAL procuration à Madame Marie-France RANCUREL
Monsieur Bertrand MONDET procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
Monsieur André TOGNET procuration à Madame Françoise COMBET-BLANC
Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE LES CORDELIERS

Le Président rappelle que par délibération du 13 novembre 2023 le Conseil communautaire a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la résidence Les Cordeliers au cabinet GENIUS LOCI ARCHITECTES.

Le Président rappelle que l'association Deltha-Savoie a été associée à ce projet afin de créer une unité pour personnes handicapées vieillissantes. Cependant, par courrier du 15 décembre 2023, celle-ci indique ne pas pouvoir prendre de décision sans, au préalable, un accord écrit du Conseil Départemental venant valider son plan pluriannuel d'investissements et son budget prévisionnel de fonctionnement de l'unité, compte-tenu du montant de sa participation estimée à 1 500 000 € HT.

Le Président indique que tout retard dans le lancement de cette opération casserait la dynamique de création de la maison de santé pluriprofessionnelle et freinerait l'installation de nouveaux praticiens. Par ailleurs, la subvention attribuée par le Département au titre de l'aide à la vie partagée est conditionnée par une mise en service des logements en habitat inclusif avant fin 2025. Aussi, le projet de construction de la résidence Les Cordeliers doit être engagé sans tarder et sans pouvoir attendre la confirmation de Deltha-Savoie. Dans ce cadre, il propose que l'étage réservé à l'unité pour personnes handicapées vieillissantes soit affecté à la création de logements supplémentaires pour personnes âgées autonomes.

Le Conseil communautaire approuve cette proposition ; Monsieur Yannick LE ROUX s'abstenant sur cette décision.

Ainsi, le programme prévoit la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de La Chambre et la construction d'une extension pour permettre la création :

- D'une maison de santé pluriprofessionnelle d'environ 825 m²
- De logements en habitat inclusif pour personnes âgées autonomes d'environ 800 m²
- Des aménagements extérieurs d'une surface d'environ 1 500 m² avec 41 places de parking

Le montant total des travaux est évalué à 3 886 200 € HT. La répartition de ceux-ci au prorata des surfaces s'établit ainsi :

- 1 981 899 € HT au titre de la maison de santé pluriprofessionnelle
- 1 904 301 € HT au titre des logements en habitat inclusif pour personnes âgées autonomes

Le Président rappelle par ailleurs que la 4C a acquis en 2022 le bâtiment de l'ancienne gendarmerie de La Chambre pour la somme de 440 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de construction de la résidence Les Cordeliers dont le montant est évalué à 3 886 200 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves BONNIVARD

Le Président,
Bernard CHENE



Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>